

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE TYPE

ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de l'Aménagement
du territoire

Codification	Référence	Indice
VIM61P2.5	2008-I	Indice A

Vu le Règlement d'instruction des demandes d'attestation de conformité approuvé par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire (CNMSA) lors de sa séance du 13 janvier 2006,

Vu les vérifications effectuées par le STAC,

la présente attestation de conformité, référence 2008-I Indice A est délivrée à la société :

SIDES SA
182 rue de Trignac
44600 SAINT NAZAIRE
France

pour le véhicule, produit ou équipement suivant :

- Type : **Véhicule SSLIA**
- Codification : **VIM61P2.5**
- Référence du véhicule tête de série : n° **VF9VM261347036009**
- Lieu où le véhicule tête de série est visible : **aéroport de Wallis-Hihifo**
- Référence du dossier technique présenté par le demandeur : **JLP/CP N°2008-197 du 2 juillet 2008.**

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes Véhicules SSLIA V2R5 du 13 juillet 2006 approuvées par arrêté interministériel le 12 décembre 2006 et publiées au Journal officiel de la République française le 2 janvier 2007. En conséquence, l'usage de ces véhicules, produits ou équipements est autorisé pour la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo prévu par l'arrêté du 18 janvier 2007 et défini par la CNMSA peut y être apposé. Toute modification caractéristique des véhicules, produits ou équipements est soumise à accord préalable des ministres concernés, sur proposition de la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire.

La présente attestation est valable pour tous les véhicules, produits ou équipements du même type livrés **avant le 2 juillet 2018.**

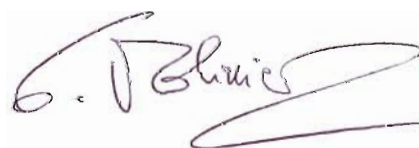
Sectariat CNMSA :
Service Technique
de l'Aviation Civile
Subdivision SE/E/LIA

9 avenue du Dr Maurice Grynfege
BP 53735
31037 TOULOUSE CEDEX 1
téléphone :
+33 (0) 149 56 83 42
+33 (0) 149 56 83 33
télécopie :
+33 (0) 149 56 83 02
courriel :
jean-luc.thirion
@ aviation-civile.gouv.fr
emmanuel.depoilly
@ aviation-civile.gouv.fr

Fait à Paris, le 11 décembre 2008

Pour le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,

Le secrétaire de la Commission Nationale
des Matériels de Sécurité Aéroportuaire
des Aéronefs



G. NOLINIER